

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[191_Lettres du duc d'Aumale à François Guizot : août 1847 - janv. 1848](#)[Item](#)[Saint Cloud, le 1er septembre 1847, Henri d'Orléans à François Guizot](#)

Saint Cloud, le 1er septembre 1847, Henri d'Orléans à François Guizot

Auteurs : Orléans, Henri (duc d' Aumale) (1822-1897)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

7 Fichier(s)

Les mots clés

[Armée, France \(1830-1848, Monarchie de Juillet\)](#), [Ministère des affaires étrangères \(France\)](#), [Politique \(France\)](#), [Présidence du Conseil](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

Date1847-09-01

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN
(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

LangueFrançais

Cote4, 4 bis, AN : 163 MI 42 AP 191 Papiers Guizot Bobine Opérateur 31

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Citer cette page

Orléans, Henri (duc d' Aumale) (1822-1897), Saint Cloud, le 1er septembre 1847,

Henri d'Orléans à François Guizot, 1847-09-01

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/8534>

Copier

Informations éditoriales

DestinataireGuizot, François (1787-1874)

Lieu de destinationParis (France)

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionSaint Cloud (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 02/05/2025 Dernière modification le 27/05/2025

4/

Saint. Cloud 124 11. br. 1847 1

Messieurs le Ministre,

Dimanche soir, à la séance du Conseil, je me suis aperçu, en causant avec M. le Ministre de la Guerre, que les modifications apportées à son premier projet, pour la réduction de l'effectif, étaient beaucoup moins radicales que je ne l'avais supposé. Après quelques minutes de discussion, il m'a paru accueillir quelques unes de mes propositions, et m'a autorisé à lui envoyer une note dont je vous adresse copie; je désirerais bien avoir le concours de votre influence dans cette grave affaire qui me préoccupe plus que je ne puis le dire; j'avoue que la suppression du 2.^e hussards est un véritable crime pour moi.

Le Général Dechaume m'a communiqué le projet de instructions que le Ministre compte envoyer au G.^{al} Bedeau, d'après ce qui a été arrêté en Conseil. Dans ce projet, le Ministre

fait connaître au Gouverneur G. Alphonse
intérieurement les décisions prises, la manière dont
il compte les appliquer, et lui demande des
propositions pour la répartition du personnel
administratif. Il faudra donc qu'après l'étude
faite sur les lieux, les propositions viennent
à Paris, soient examinées dans les bureaux,
soumises à la sanction du Ministre, puis
que des ordres soient expédiés à Alger, &c.
Là tout cela nous jetterait aux calendes
grecques, et la session arriverait avant que
rien ne fût fait; l'intérêt administratif
avec ses immenses inconvénients, serait
éternellement prolongé.

J'avais compris toute autre chose, et
c'est dans ce sens que je vais parler au
G. de Babouin. Je dirais que le
Ministre indigne au G. de Babouin
tous les points et tous les hommes sur
lesquels il est fixé, lui donne des instructions
sur le reste, et l'autorise à décider provisoirement

« venant tout ce qu'il m'a
réservé. M. Vauze, in-
« sistant le G. de Babouin
pour qu'il ne se moque
besoyn n'en serait pas
le Ministre commencerait à
modifier l'œuvre du G.
intérim; cela va sans

Je ne sais si me
« prendre; car ces questions
sont plus faciles à traiter de
l'air. Puis je suppose que
mes démarches et que
les accusations en cours de

J'ai reçu une lettre
de D. D. qui me parle
de Babouin, du Gouverneur
proposé à supprimer en
diplôme l'enseignement
de l'effectif.

Je vous envoie

Gouverneur G. L. par
la manière dont
il lui demande de
répartition du personnel
donc qu'après l'étude
proposition viennent
nommer dans les bureaux,
du Ministre, puis
suppléant à Alger, G.
regretterait aux Calendes
arriverait avant que
interroger administratif
mouvants, serait
toute autre chose, et
je vais parler au
Sénat que les
au G. L. Bedeau
les hommes sur
donner des instructions
à décider provision

remont tout ce qu'il ne se serait pas
résumé. M. Vassier, infidèle à Alger, af-
sustient le G. L. Bedeau dans cette opération;
nous gagnerions au moins un mois, et la
besogne n'en serait pas ^{plus} faite. Le
Ministre conserverait toujours le droit de
modifier l'œuvre du Gouverneur G. L. par
interim; cela va sans dire.

Je ne sais si me suis bien fait com-
prendre; car ces questions se sont souvent
plus faciles à traiter de vive voix qu'écrit.
Puis je espère que vous approuverez
mes démarches et que vous voudrez bien
les appuyer encore de votre influence.

J'ai reçu une longue lettre de M.
L. D. d'Isli qui me parle longuement du
Maroc, du Gouverneur de Malilla, des
propos à supprimer en Algérie; et qui
déplore ^{longuement} la réduction probable
de l'effectif.

Je vous prie, Monsieur le

Ministre, avec sentiments touchés
particuliers avec lesquels je suis

Votre affectionné,

H. D'Orléans

4 bis

Notes
Sur les changements proposés
dans l'effectif & la composition de l'armée d'Afrique

1^{re} Monseigneur le Ministre de la guerre
semble avoir le projet de faire rentrer
en France deux ou trois corps d'élite :

- 1 Régiment de Carabiniers.
- 1 Bataillon de Chasseurs à cheval.
- 3 Régiments d'Infanterie.

Le Régiment de Carabiniers & le Bataillon de
Chasseurs ne peuvent pas remplir.

Les trois Régiments d'Infanterie l'étaient
mais on les avait en certains intervalles de
temps entre leur départ d'Afrique & l'arrivée
de leur successeur.

La suppression définitive du Régiment de
Carabiniers & du Bataillon de Chasseurs, & la
suppression momentanée des trois Régiments
d'Infanterie produiraient une économie et
permettraient de faire face à l'accroissement des
dépenses provenant de l'accroissement d'effectif
pendant le commencement de l'expédition. Mais
l'élément de la combinaison entière de la
réduction & du chiffre de l'armée d'Afrique pour
l'année suivante 1847 à l'effectif fixé des
général commandant.

2^o Le but qu'on se propose d'atteindre
est double, on desire :

Obtenir au principal de la non permanence
des corps en Afrique.

Réduire l'effectif à moins de 10000 hommes.

Mais, entre ces deux vœux si désirés, il y a
une contradiction qui, bien qu'elle n'est pas
absolue, est celle de l'accroissement des
besoins militaires et matériels de notre
situation en Algérie.

Le projet actuel paraît ne pas
suffire à cette dernière condition.

3^e D'après l'anticipation que l'on a
à l'égard de la guerre à lui faire
on doit, par les bruits ou autres
combinaisons de mouvements, qui sont
sans cesse, autant qu'est possible, à
tenir les ennemis.

Il convient à reporter les opérations
et changements de corps en trois moments
successifs, dans chacun desquels l'ennemi
d'un nouveau Régiment prendrait le
dépôt des armées.

1^{er} Moment - L'envoi au Régiment
d'Infanterie à la Division d'Alger.

La rappelle au Régiment d'Infanterie
(le 3^e par exemple) et au Bataillon
de Chasseurs d'Alger (le 6^e ou 3^e).

2nd Moment - L'envoi au Régiment
d'Infanterie à la Division d'Oran.

Rappelle de cette Division au Régiment
de Cavalerie et de celle d'Alger au Régiment
d'Infanterie (le 3^e d'Alger) dont deux
Bataillons sont, en outre, détachés même
dans la Division d'Oran.

3rd Moment - L'envoi au Régiment
d'Infanterie dans la Division d'Alger
ou celle d'Oran, suivant que le demandent
les généraux généraux.

Rappelle le 4^e actuellement en
garison à Tlemcen.

4^e Le projet attend d'abord
le premier résultat relatif à la mise
mouvement des corps en Afrique.

Quant à l'opération, on propose
de la procéder.

1^{er} par la suppression du Régiment
de Cavalerie et des Bataillons de Chasseurs.

2nd En donnant aux dispositions générales
et au général général l'ordre
d'occuper une certaine partie des
Congoles - on arriverait ainsi, pour
le fin de l'année, à tenir dans
la limite des opérations.

5° On pourroit aussi réclamer pendant les
deuxièmes mois de 1847 l'effort réel aux
chiffres nominaux des gens honnêtes on a pu
pauvre.

Mais il ne peut pas admettre
que l'on fasse supporter aux deuxièmes
mois de 1847 tout l'effort nominal
sans réclamer les chiffres réels de l'effort
pendant tout l'année à gens honnêtes.

6° J'ai dû parler, dans cette note, du
rappel d'un Régiment de Cavalerie qui
maintient la discipline de la guerre
on peut aussi réclamer. Mais je
ne puis m'empêcher de répéter que
cette mesure est, à mon avis, très fâcheuse.

Le 2^e Flakmarche fera un très grand
travail à l'économie et il n'est pas impossible
qu'il ne faille, on peut plus tard, le
remplacer d'une manière très avantageuse.